FEULLETON du CANADA

UN MYSTERE

LA CHAMBRE BLEUE

DEUXIÈME SÉRIE DE LA FEMME MYSTÉRIEUSE.

(*Suite*).

Ah! dame! mon cher Robert, tous ces pauvres diables de la vieille noblesse de France, qui à tort ou à raison, s'attachèrent à la fortune des Bourbons, ne couchaient pas précisément tous les jours sur des lits de roses, les femmes pas plus que les hommes. En 1815, Hélène de Sainte-Maure, — voilà que son nom de famille me revient, — était toute jeune encore lorsque son père la ramena en France pour y échanger tout bonnement un exil contre une prison. L'un des premiers soins de M. de Sainte-Maure, qui venait d'être réadmis au service en qualité d'officier supérieur dans la garde avait été, en effet, de placer Hélène au couvent, chez les Ursulines de Paris, autant qu'il m'en souvient. Elle devait rester là jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se marier.

"Au commencement de 1823, je me trompe peut être d'année, mais peu importe, — Hélène pouvait entrevoir dans un avenir assez prochain des jours plus prospères; dame Nature semblait vouloir compenser pour elle les torts de dame Fortune. Déjà on vantait sa beauté, et ce qui est peut être préférable, comme ne manquerait pas de l'ajouter la grand'maman, elle avait tiré un excellent profit de l'éducation reçue au couvent. Elle chantait et dansait à merveille, parlait plusieurs langues; en un mot Hélène possédait tous ces talents d'agrément qui, parmi les femmes principalement, tiennent tant de place dans la vie, au moins chez les gueux d'aristocrates, dont j'ai l'honneur ou le malheur, comme vous voudrez de faire partie.

"Las! hélas! c'est dans cette même année 1823 qu'Hélène eut le malheur de perdre son père. M. de Sainte-Maure fut tué, à la tête de son régiment, à l'attaque du fort du Trocadéro, pendant l'expédition d'Espagne. Désormais elle allait se trouver orpheline et sans la moindre fortune; car le défaut appartenait à cette portion jadis si nombreuse de notre noblesse, qui s'est toujours crue obligée avant toutes choses de se distinguer du vulgaire par des dépenses hors de proportions avec ses ressources, et par parenthèse je n'ose l'en blâmer. En pareil cas une fille, dans notre caste surtout, n'a guère d'autre perspective que de coiffer sainte Catherine, ce qui est dur, et, ce qui est dur encore, de vivre et de mourir dans un couvent. Ainsi l'avait décidé d'ailleurs le conseil de famille, uniquement soucieux d'éviter une dérogation matrimoniale de la part d'une jeune fille née, archi-née même, à ce qu'on dit. Privée de ressources, Hélène épousa secrètement un aventurier dont elle fut séparée d'une manière dramatique, restant seule avec son enfant dont le décès fut annoncé quelque temps après. Le conseil de famille décida d'envoyer Hélène dans un couvent.

Triste, mais résignée, Hélène avait accepté cette destinée, lorsque tout à coup on vit paraître au parloir le prince Charmant sous les espèces d'un duc et pair s'il vous plait. C'était un parent éloigné dont la sœur elle-même venait de prendre le voile aux Ursulines, et, comme il avait entendu parler d'Hélène, naturellement il demanda à la voir. Oh! ce n'était déjà plus un jeune premier que ce prince Charmant; il pouvait bien avoir quarante-deux à quarante quatre ans, et jusqu'à ce moment là il avait paru peu disposé à s'engager dans les liens du mariage; mais, baste! voilà-t-il pas que, comme saint Paul sur le chemin de Damas, le prince Charmant se trouva soudainement touché par la grâce en voyant la pensionnaire. Que vous dirai-je de plus? A la troisième visite en présence de la supérieure du couvent, il demanda à Hélène si elle ne préférait pas, par aventure, être la femme d'un diplomate quadragénaire plutôt que l'épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Hein! mon cher Robert, qu'en dites-vous? Mon récit vous semble-t-il intéressant. Voulez-vous que je remette, au contraire, la suite à demain, comme dans les feuilletons?

— Mon cher Maurice, je suis tout oreilles et vous prie de continuer.

— Ainsi fais-je, seulement mettez-vous à la place d'Hélène. Qu'est-ce que vous auriez répondu?

— C'est selon...

— Mon cher, on voit bien que vous n'avez guère pratiqué les femmes. Aussi bien j'oubliais de vous dire que, tout en se trouvant nanti de pas mal de chevrons, le ci-devant prince Charmant avait tout ce qu'il faut pour ne pas déplaire à une jeune fille sinon même pour la subjuguer. Grand bien tait, très-distingué de manières, aimable et instruit dans sa conversation, c'était alors, s'il faut en croire tout ce que j'ai entendu proclamer dans ma famille, le type accomplie de ce qu'on appelait jadis un homme comme il faut. N'est-ce pas vous dire suffisamment que la future sœur Hélène éprouva un véritable ravissement en se voyant si inopinément appelée à changer cette appellation contre celle de madame la duchesse.

"Ce ravissement fut tel qu'elle tomba évanouie, et, le soir même elle prenait le lit avec une grosse fièvre qui la mit en proie à quelque accès de somnambulisme. Dans de telles conjonctures, les médecins déclarèrent tout d'une voix que, eu égard d'ailleurs à l'extrême jeunesse de la malade, il y aurait pour elle danger de mort si elle se mariait.

C'est alors que le prince Charmant, pressé par le ministre des affaires étrangères de se rendre en Orient pour y accomplir je ne sais quelle mission dont il était chargé, et désireux en même temps d'assurer l'avenir d'Hélène pour le cas où il viendrait à mourir dans le cours de cette mission, prit une détermination héroïque et dont je crois que je n'aurais pas été capable, moi qui vous parle. Il voulut, à toute force, avant son départ, faire consacrer civilement et religieusement l'union qu'il avait projetée. Ce mariage fut célébrée dans la chapelle de la chambre des pairs, et, aussitôt après, la bénédiction nuptiale, les deux époux montèrent dans une berline de poste et se mirent en route.

Or, savez-vous où l'on rendait? Vous l'avez sans doute déjà deviné, mon gaillard. Ici même, au château de la Roche-d'Eon, où ma grand'mère, cousine plus ou moins éloignée de M. l'ambassadeur pour tout le temps que durerait l'absence de son mari.

C'est dans la chambre bleue, cette chambre qui vous est destinée, qu'a habité jadis la jeune mariée. et son séjour s'y est même prolongé beaucoup plus qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. En effet, d'une part, je ne sais comment il s'est fait que la mission du mari n'a pu être abrégée autant qu'il le désirait. D'un autre côté, sa pauvre jeune femme n'a pas été plutôt arrivée au château qu'elle est tombée fort malade.

La nuit surtout, il paraît qu'on avait toutes les peines du monde à la retenir dans son lit et qu'elle parcourait les terrasses et les corridors, les yeux tout grands ouverts et parlant à voix haute, quoique endormie en réalité. Je vous laisse à penser qu'elle était la frayeur des gens du château, qui n'étaient pas la bravoure. Aussi, quoiqu'il se soit écoulé bien des années depuis lors, je gage que, à l'office, parmi les vieux domestiques, il en est plus d'un qui ne voudrait pas, même alors qu'on doublerait ses gages passer la nuit dans la chambre bleue. Vous voilà prévenu, maintenant, mon cher Robert, aurez-vous ce courage?

— Si j'aurai ce courage? répondit le jeune lieutenant; en même temps, il se mit à fredonner en souriant la célèbre cancilène de l'opéra de Robert le Diable:

Des chevaliers de ma patrie,
L'honneur fut toujours le soutien,

— Peste! mon cher, reprit Maurice, je ne vous soupçonnais ni cette érudition musicale, ni surtout une voix si mélodieuse. Le hasard ou votre vocation vous a fait lieutenant de hussards, mais le diable m'emporte si la nature ne vous avait pas fait chanteur d'opéra!

— Mon cher Maurice, reprit Robert, je vous assure que je n'ai pas la moindre prétention à cet égard. J'aime la musique platoniquement, voilà tout, comme bien d'autres choses en ce bas monde, attendu que je n'ai pas le moyen de les aimer différemment. Seulement, une fois, en passant à Alger, j'ai eu la fantaisie de me payer une représentation de Robert le Diable, d'abord parce que j'en avais entendu beaucoup parler, ensuite peut-être parce que je m'appelle Robert. A présent cet air me revient dans la mémoire comme il pourrait m'en revenir bien d'autres.

— Voyez-vous cela?... Allons! c'est assez de bavardages pour pour ce soir, et, puisque ma sœur m'a institué votre chambellan, Robert, suivez-moi. Ce n'est pas le chevalier Bertram, c'est Chalandray qui vous parle, Chalandray qui va vous conduire, sans plus de retard, jusqu'à la chambre bleue, avec ou sans pistolets, comme il vous plaira. Demain matin vous m'en direz des nouvelles.

XII

LA CHAMBRE BLEUE

La chambre bleue était ainsi nommée parce que les rideaux, les tentures des sièges même qui la garnissaient affectaient uniformément cette couleur. Elle ne se recommandait par rien d'autrement carractéristique, et il fallait y mettre une grande dose de bonne volonté en même temps qu'une forte propension aux idées superstitieuses pour trouver dans un ameublement du plus pur style Louis XVI, et d'une certaine élégance, quelque chose d'effrayant ou de fatal.

A la grande rigueur, les gens pouvaient seuls, et sans tenir compte de l'action inévitable du temps, constater avec inquiétude que le bleu des étoffes était devenu d'une pâleur...terrible. Pourtant, d'après toutes les apparences, la chambre depuis longtemps inhabitée avait dû rester presque constamment fermée.

Quand Robert se trouva seul dans cette chambre, ramené par le sentiment même de sa situation à un ordre d'idées tout différent de celui où le récit de Maurice avait pu l'égarer pendant quelque temps, il n'eut pas un seul instant la pensée de se livrer à une inspection domiciliaire: mais, avisant dans un coin de la chambre une grande bergère, merveilleusement propre à encourager, suivant la disposition où l'on pouvait se trouver, la sieste ou la rêverie, il s'y laissa tomber plutôt qu'il ne s'y assit. Là, il se mit à réfléchir sur tous les événements qui venaient de marquer pour lui cette journée de la pierre noire plus encore sans doute que de la pierre blanche.

Qu'était-il venu faire dans ce château, où les premières paroles qu'il avait pu recueillir étaient autant de stigmates pour une famille qui venait de lui donner une si cordiale hospitalité? Comment n'avait il pas défendu ses hôtes? Cela n'eut il pas mieux valu que de chercher, comme il l'avait fait, à se défendre lui-même par une attitude hautaine et presque provocatrice? Devait il donc, sur la foi de cette marquise de la Roche-d'Eon, abdiquer les sentiments de sympathie, de reconnaissance qu'il portait à la pauvre Lucienne? Maintenant qu'on venait de déverser l'injure et presque le mépris sur les antécédents de la meunière, n'en rejaillissait-il pas une tache jusque sur sa mère à lui, dont cette meunière avait été depuis si longtemps la confidente et la mandataire? Sa mère pour qui il avait conçu tant d'affection et de respect, sa mère, n'était-elle donc, elle aussi, qu'une femme Lucienne?

(*A Continuer*)

Reglement No.--

Reglement pour prelever la somme de $45.000 pour les raisons mentionnees plus bas et pour autoriser l'emission des debentures ensuite.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever la somme de $45,000 pour les raisons suivantes :--

(1.) Pour paver les portions des rues de la ville d'Ottawa, sur lesquelles la Compagnie des chars électriques doit poser sa voie pendant cette année courante, la somme de..... $20,000 00

(2. Pour reconstruire un pont sur la rivière Rideau à ou aux environs de l'endroit du pont appelé pont Cumming la somme de..... $15,000 00

(3. Pour l'élargissement des rues Sparks et Wellington aux environs de leur jonction 10,000 00

Total $45,000 00

Et pour les motifs ci-haut mentionnes, il sera nécessaire d'émettre des débentures de la Municipalité de la ville d'Ottawa pour la somme de $45,000,00 payables comme on le verra plus loin.

Et attendu qu'il serait nécessaire de prélever annuellement pendant la période de temps de 20 ans, par une taxe spéciale répartie sur tous les contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, pour payer la dite dette et les intérêts la somme de trois milles trois cents trente dollars.

Et attendu que que le montant des taxes de toute propriété taxable de la Municipalité de la ville d'Ottawa d'après les derniers états et rapports de la ville est de $17,602,360

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville d'Ottawa déclare et ordonne ce qui suit :

1. Il sera reconnu légal par le Maire de de la dite ville d'Ottawa, pour les motifs précités, d'emprunter la dite somme de $45.-000.00 et d'émettre des débentures de la dite Municipalité au montant de $1.000 en sommes de pas moins de $100 chaque payable en vingt ans à partir de la date à laquelle cette ordonnance sera en vigueur et de porter l'intérêt à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année payable par sémestre le vingt-neuvième des mois de juin et de décembre chaque année pendant le cours des dites débentures.

2. Les dites débentures, capital et intérêts seront payables à la banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

3. Il sera reconnu légal par le maire de la dite Municipalité et il est déjà autorisé et commandé de signer et d'émettre les dites débentures autorisées à être émises et de faire signer les coupons et ceux d'intérêt par le Trésorier de la dite ville d'Ottawa et le Greffier de la dite ville d'Ottawa déjà autorisé et commandé de mettre le sceau de la ville sur les débentures.

4 Il sera prélevé et collecté annuellement par une taxe spéciale sur toutes les propriétés taxables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, par dessus et au delà de tous les autres taux et taxes, la somme de dix-huit cents piastres pour le paiement de l'intérêt durant la mise en circulation des dites débentures, et aussi la somme de quinze cents trente piastres pour le paiement de la dite dette, faisant en tout la somme de trois milles trois cents trente piastres qui seront prélevées annuellement comme il est mentionné plus haut, et une pareille taxe spéciale sera suffisante chaque année pour produire la dite somme de trois milles trois cents trente piastres et sera prélevé et collecté tous les ans durant la mise en circulation des dites débentures et chacune d'elles.

5. La dite somme de $45,000,00 une fois réalisée sera utilisée pour les travaux mentionnés plus haut.

6. Ce règlement sera mis en vigueur le vingt neuvième jour de juin A. D. 1891. Et attendu que ce règlement a besoin du consentement des contribuables de la Municipalité de la ville d'Ottawa, avant le passage définitif du dit règlement, et attendu qu'il est nécessaire de fixer une date et une place pour prendre le vote des contribuables sur le dit règlement proposé, et aussi un jour pour s'entendre finalement sur le dit règlement en Conseil :

Il est décidé par le dit Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa que les votes des contribuables de la ville d'Ottawa seront demandés sur le dit règlement par les officiers députés rapporteurs nommés plus bas le mercredi, dix septième jour de Juin A. D. 1891, commençant à neuf heures dans la matinée et durant jusqu'à cinq heures de l'après-midi aux places mentionnées plus bas :

QUARTIER VICTORIA

No 1 Toute la partie du quartier Victoria, située au nord du centre de la rue Queen du pont Pooley aux limites de la ville. Place du Poll à la Press House.

2o Toute la partie du quartier Victoria au sud du centre de la rue Queen et de la rivière Ottawa, nord du chemin Richmond et ouest du Pont Pooley jusqu'aux limites ouest de la ville. Place du Poll 279 à l'est de la rue Bridge.

No 2 Toute la partie du Quartier Victoria situé au nord du centre de la rue Wellington du pont Dufferin sur l'est, au pont Pooley sur l'ouest. Place du Poll à l'Abbott House 374 rue Wellington.

No 4 Toute la partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Sparks; sud du centre de la rue Wellington; ouest du canal Rideau et est du centre de la rue Concession. Place du poll No 232 rue Wellington.

QUARTIER DALHOUSIE

No 5 Borné au nord par le chemin Richmond et la rue Wellington; au sud par la rue Edward, l'avenue Primrose et la rue Maple; à l'ouest par la rue Preston et à l'est par la rue Concession. Place du poll No 525, rue Albert.

No 6 Borné au nord par la rue Edward et l'avenue Primrose; au sud par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Louise, de là vers l'ouest le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division, sur l'ouest par la rue Division, à l'est par la rue Concession. Place du poll No 7 station du feu; rue Somerset nord.

No 7 Borné au nord par la rue Emilie jusqu'à son intersection avec la rue Lisgar, puis vers le sud le long de la rue Lisgar jusqu'à son intersection avec la rue Louise, puis le long de la rue Louise jusqu'à la rue Division; au sud par le canal Rideau et le lac Dow et à l'est par la rue Concession. Place du Poll au No 385 rue Bell.

No 8 Borné au nord par le chemin Richmond jusqu'à son intersection avec la rue Preston, puis au sud le long de la rue Preston à son intersection avec la rue Maple, puis le long de la rue Maple à la rue Division; au sud par les blocks 126, 125, 124, 123 et la rue Pine; à l'ouest par les limites de la ville et à l'est par la rue Division. Place du Pool à Rochester House, No 99, rue Cedar.

No 9. Borné au nord par les blocks 119, 120, 121, 122 et la rue Pine; au sud par le canal Rideau et le lac Dow; à l'ouest par les limites de la ville; et à l'est par la rue Division et le lac Dow; Place du poll à Payne's House, No 395 rue Rochester.

QUARTIER WELLINGTON

No 10. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne; à l'ouest par le centre de la rue Concession; et à l'est par le centre de la rue Bay. Place du poll encoignure des rues Bay et Maria.

No 11. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Anne; à l'ouest par le centre de la rue Bay; et à l'est par le centre de la rue Kent. Place du poll No. 2, Station de feu, rue Lyon.

No 12. Borné au nord par le centre de la rue Sparks; au sud par le centre de la rue Cooper; à l'ouest par le centre de la rue Kent; et à l'est par le centre de la rue Bank. Place du poll No 233 rue Gloucester

No 13. Borné au nord par le centre de la rue Cooper; au sud par les limites sud de la ville; à l'ouest par le centre de la rue Kent à son intersection avec la rue Anne à ensuite le long du centre de la rue la rue la rue Concession, puis le ong de ville; Concession aux limites sud de la Bank. et à l'est par le centre de la rue Anne, Place du Poll 524 rue Bauk, ouest.

QUARTIER CENTRAL

No 14. Borné au nord par le centre de la rue Sparks; au sud par le centre de la rue Gilmour; à l'est par le centre de la rue O'Connor, et à l'ouest par le censre de la rue Bank. Place du poll à la boutique Mills, No. 188 rue Albert.

No 15. Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour, à l'est par le centre de la rue Metcalf; à l'ouest par le centre de la rue O'Connor. Place du poll chez Robinson, 138 rue Sparks.

No 16 Borné au nord par le centre de la rue Sparks, au sud par le centre de la rue Gilmour; à l'est par le centre de la rue Elgin; à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe. Place du poll chez Claff, 54 rue Queen.

No 17 Borné au nord par le centre de la rue Sparks; au sud par le centre de la rue Anne; à l'est par le canal Rideau et à l'ouest par le centre de la rue Elgin. Place du Poll à la boutique Polen, No 113, rue Maria.

No 18 Borné au nord par le centre de la rue Gilmour jusqu'à son intersection avec la rue Elgin, puis au sud le long de la rue Elgin à la rue Anne, puis à l'est le long de la rue Anne au canal Rideau; au sud et à l'est par le canal Rideau; et à l'ouest par le centre de la rue Bank. Place du Poll, la maison de Madame Betts, 123 rue Anne, Stewarton.

QUARTIER ST GEORGE

No 19 Toute la partie du quartier St George, située au sud du centre de la rue St Georges; nord du sud ou ligne de derrière des lots faisant front sur le côté sud de la rue Rideau, ouest du centre de la rue Cumberland et est du canal Rideau Place du Poll 190 rue Rideau sud.

No 20 Toute la partie du Quartier St George située au sud du nord de la ligne de dernière des lots faisant face au côté nord de la rue Besserer; nord du centre de la rue Théodore; ouest du centre de la rue Cumberland; et est du canal Rideau. Place du Poll No 3 Station du feu, rue Besserer.

No 21 Toute la partie du quartier St George située au sud de la ligne de derrière des lots faisant face au nord des lots de la rue Rideau; nord du centre de la rue Besserer; ouest de la rivière Rideau; et est du centre de la rue Cumber and. Place du Poll, maison de Joseph Pott, 223 rue Besserer.

No 22 Toute la partie du quartier St George située au sud du centre de la rue Besserer; nord du centre de la rue Stewart, ouest de la Rivière Rideau, et est du centre de la rue Cumberland. Place du Poll, maison Montgomerry No 212, avenue Daly.

No 23 Toute la partie du quartier St George qui est bornée au nord par le centre de la rue Stewart; au sud par les limites sud de la ville; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection avec la rue Théodore, puis à travers la rue Théodore à l'ouest du canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau. Place du Poll au No 233 rue Eriel.

QUARTIER BY

No 24 Borné au sud par le centre de la rue George; au nord par le centre de la rue York; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie; à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll au By Ward Market Hall.

No 25 Borné au sud par le centre de la rue York? au nord par le centre de la rue Clarence; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie, et à l'est par le centre de la rue King. Place du Poll 184½, rue Clarence.

No 26 Borné au sud par le centre de la rue Clarence; au nord par le centre de la rue Murray; à l'ouest par le centre de l'avenue MacKenzie et à l'est par le centre de la rue King Place du Poll No 5 station du feu, rue Cumberland.

No 27 Borné au sud par le centre de la rue Murray; au nord par le centre de la rue St Patrick; à l'est par le centre de l'avenue Mackenzie, et à l'est par le centre de la rue King, Place du poll No 104 rue Murray.

No 28. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au nord du côté de la rue Rideau; au nord par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence; puis vers l'est le long du centre de la rue Chapelle; puis au nord le long de centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice; et à l'ouest par le centre de la rue King Place du Pol à la maison McCann, No 276 rue Clarence.

No 29. Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau; au nord par le centre de la rue St Patrice; à l'est par la rivière Rideau; et à l'ouest par le centre de la rue Friel jusqu'à son intersection avec la rue Clarence à la rue Chapelle, puis vers le nord le long du centre de la rue Chapelle à la rue St Patrice. Place du poll à Anglasea Square Market Hall.

QUARTIER OTTAWA

No 30. Borné au sud par le centre de la rue St Patrice; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Church; à l'ouest par le centre de la rue Sussex et à l'est par le centre de la rue King. Place du poll à la maison Bérubé No. 221 rue Dalhousie.

No. 31 Borné au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue St André; à l'ouest par le centre de la rue King; à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Charles Robert, No 509 rue St Patrice.

No 32 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue St André; au nord par la ligne de derrière des lots faisant face au côté nord de la rue Water; à l'ouest par le terrain du gouvernement, comprenant les lots de 1 à 6 inclusivement sur le côté ouest de la rue Essex; et à l'est par le centre de la rue Cumberland. Place du poll chez Joseph Gariepy, 173, rue Dalhousie.

No 33 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face sur le côté nord de la rue St André jusqu'à son intersection avec la rue King; puis vers le nord le long du centre de la rue King à la rue St André; puis vers l'est le long du centre de la rue St André à la rivière Rideau; au nord par le centre de la rue Cathcart; à l'ouest par le centre de la rue Cumberland; et à l'est par la rivière Rideau. Place du poll chez Mme Pinard, 265 rue Water.

No 34 Borné au sud par la ligne de derrière des lots faisant face au côté sud de la rue Cathcart jusqu'à son intersection avec la rue Cumberland, puis vers le nord le long du centre de la rue Cumberland à son intersection avec la rue Cathcart, puis vers l'est le long de la rue Cathcart à la rivière Rideau; au nord par le centre de la rue Boton; à l'ouest par la rivière Ottawa; et à l'est par a rivière Rideau. Place du poll à la salle Bingham

No 35. Toute la partie du quartier Ottawa située au nord du centre de la rue Boton. Place du poll à McFarlane's house, 160 rue McTaggart.

No 36. Toute la partie du quartier Rideau de la ville d'Ottawa située au sud de l'allée Maple et de l'avenue Princesse; nord de la rivière Rideau, ouest de l'avenue Beechwood et est de la terrasse Butternut. Place du pool à Albert Hall.

Suit la liste des personnes nommées officiers rapporteurs pour présider aux places de poll mentionnées plus haut :

Places de pool No 1—Thomas McCloy.
" 2—Geo. Carman
" 3—James Clarke.
" 4—G. A. Mann.
" 5—Charles Murphy.
" 6—James Peterkin.
" 7—George Fowler.
" 8—W. Y. Rochester.
" 9—J. Blyth.
" 10—H. Samon.
" 11—Harry May.
" 12—D. H. McLean
" 13—James Hickey.
" 14—H. A. McIvor.
" 15—Alex Duff.
" 16—C. H. Cluff.
" 17—James Thompson.
" 18—R. T. Allan.
" 19—Jos Potts
" 20—A Parsons
" 21—T. J. Jones
" 22—H Davis
" 24—A M. Sutherland.
" 24—Geo W. Séguin
" 25—Alexis McDonald
" 26—P. M. Duffy.
" 27—Augustin Lemay
" 28—George Maiaville
" 29—Thomas Morris.
" 30—P. R. Valiquette.
" 31—Z. Foisy.
" 32—N. Bérichon.
" 33—L. Alexis Lerrard
" 34—E. Châteauvert.
" 35—John MacFarlane.
" 36—Thos. Tubman.

Le vendredi, le 27ième jour de Mai, A. D. 1891 le Maire se tiendra à son office à l'Hôtel de ville, dans la ville d'Ottawa, à 10 hrs. du matin, pour nommer par écrit les personnes qui assisteront aux différents polls et à l'appel final des votes par le greffier des citoyens qui seront prononcés pour ou contre le passage du règlement projeté.

Le greffier du conseil de la Municipalité de la ville d'Ottawa assistera à l'Hôtel de vil e dans la dite ville d'Ottawa à l'heure du midi, le jeudi, dix huitième jour de juin A.D. 1891 pour faire connaitre le nombre de votes donnés pour ou contre le projeté règlement. Publié pour la première fois le dix-neuvième jour de mai A. D. 1891.

AVIS

Rappelez-vous que ce document est la copie exact du règlement qui a été pris en considération par le Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, et lequel sera finalement mis en vigueur par le dit Conseil dans le cas du consentement des voteurs, après un mois de la date de la première publication, du dix-neuvième jour le premier mai 1891.

Et que les votes des électeurs qualifiés de la dite Municipalité seront en conséquence pris, le mercredi 17 juin A.D. 1894, à partir de neuf heures du matin à cinq heures du soir du même jour, et qu'au jour, à l'heure et aux places assignées pour recevoir les votes des électeurs, les polls seront ouverts.

W. P. LETT,
Greffier de la ville

Ottawa, ce jour dix-neuvième mai 1891.

Bryson, Graham & Cie.

Tous les jours nouvelles surprises

A partir de mardi matin, tous nos clients seront surpris du bas prix auquel nous vendons nos marchandises.

300 pièces de Dolfe's Meig et Co's Satinets (Sateens) français en quarante genres différents, couleur noire, et autres nuances; avec de très beaux dessins, rares, fleurs etc.

2,000 paires de rideaux Nottingham en dentelle, avec bordures; desseins des plus nouveaux, qualité supérieure de 60 cents à $5,00.

1,600 pièces de nouveaux calicots et Ginghams. Venez les voir et jugez de leur surprenante qualité. Demandez à voir aussi notre département spécial de nos larges Ginghams à 10 cents écossais.

100 pièces de cretonnes nouvelles avec des dessins artistiques, des plus recherchés Meilleure qualité que jamais. A cette vente spéciale, on pourra les avoir à 7c, 8c, 9c, 10c, 12½c 15c, 17c. et 20c.

50 douzaines de coupons blanc et de couleurs. On ne peut rien voir de mieux ailleurs à ces prix étonnants, 75c, $1,00, $1,25, $1,50, $1,75 et $2,00.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.
Quartiers Generaux pour Bargains en Epiceries. 35 RUE O'CONNOR.

John Murphy & Co.

Grande vente speciale de bas d'ete et de linge de dessous

Bas de cachemire pour dames.

Bas de cachemire pour demoiselles.

Bas de cachemire pour enfants.

Bas noirs en soie, teinture solide.

Bas noirs en Balbriggan, teinture solide.

Bas noirs en coton, teinture solide, pour dames, demoiselles et enfants.

Bas noirs pour enfants en cachemire fort et bien teints, bas noirs en coton, double genoux, double chevilles.

Linge de dessous d'été en cachemire mérinos et en Balbriggan pour dames et enfants.

Vente spéciale de gants.

Gants de coton pour dames

Gants de fil pour dames.

Gants de soie pour dames.

Mitaines de soie pour dames.

Mitaines de toutes couleurs.

John Murphy & Co.

IMPORTATEURS

66-68 Rue Sparks

Nous agrandissons notre manufacture et afin d'alléger le déménagement nous vendons, pour argent comptant, à des prix spéciaux toutes nos

PORTES, FENETRES, JALOUSIES

BOISERIES

The E. B. EDDY Co.

HULL.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE